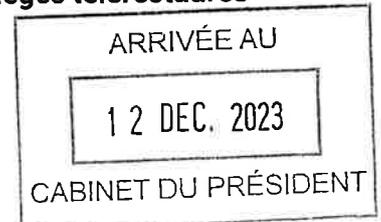


Séance Plénière
18 décembre 2023

AMENDEMENT - Étendre les animations restaurations aux collèges télérestaurés

Rapport N° CP-2023-5-5-1
N° applicatif 7738

Exposé sommaire -



Les animations de restauration permettent d'encourager une approche durable de l'alimentation dans les collèges et d'améliorer l'équilibre nutritionnel des repas.

L'accès à ces animations doit être garanti à tous les élèves du territoire quel que soit l'équipement de leur collège (cuisine de production, de télérestauration ou hébergement). Cet amendement propose de garantir cet accès généralisé.

Amendement : page 6, 6e paragraphe

APRÈS :

" L'éducation des collégiens au goût à travers des animations restaurations permet notamment de valoriser des produits locaux et l'équilibre nutritionnel à travers une alimentation variée (environ 7000 collégiens touchés par les différentes animations restauration). En complément des animations sont menées afin de sensibiliser les collégiens au lien entre alimentation et développement durable à travers notamment des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (46 collèges concernés). "

AJOUTER :

" En 2024, ces différentes animations seront étendues aux collèges qui sont en télé-restauration "

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Florian KOBRYN